



COMPTE-RENDU - Séance du Conseil Municipal - 24 septembre 2021

Présents : Mmes MARCETEAU, ARCHAMBAULT, DE RIVASSON, GROS, MONDARY, SOL-EVRARD, MM. DELOMPRE, PIVETEAU, SEEGER, MICHIELS, MARCETEAU.

Excusés : Mmes NICOT (pouvoir à Mme MONDARY), MM. DUGAS et GRANET (pouvoir à M. MARCETEAU).

Secrétaire de séance : M. PIVETEAU.

1. Approbation du pv de la séance précédente

Le pv de la séance du 1^{er} juillet 2021 est adopté (2 abstentions : membres absents lors de la séance).

2. Convention RDE24

Le Conseil avait souhaité faire le point sur le coût réel du matériel et rencontrer les responsables de la RDE avant de renouveler la Convention signée en 2017. Le point a été fait. Les tarifs de mise à disposition des agents ont été revalorisés. **Le Conseil, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité Mme le maire à renouveler la Convention.**

3. Eclairage public

Il y a lieu de prendre deux délibérations :

- Il est proposé, les horloges astronomiques étant installées, de décider que l'éclairage public sera interrompu de 22h30 à 06h00, en conformité avec le SDE, pour ne pas entraîner de surcoût. **Le Conseil valide cette proposition.**
- Devis de remplacement des luminaires boules : Le Conseil avait été sollicité pour autoriser la demande de principe de subvention par le SDE au bénéfice de la commune. Huit boules sont concernées. Le coût total prévisionnel TTC des travaux est de 12 071,33 €. La participation du SDE 24 étant de 30 % du coût HT, la dépense HT acquittée par la commune (à inscrire au budget) sera de 7 041,61 €. Une subvention DETR 25 % interviendra sur ce montant. **Le Conseil valide à l'unanimité le devis.**

4. Rapports de la CLECT de la Communauté de communes Périgord-Limousin

Madame le Maire rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes Périgord-Limousin est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation.

a) Rétrocession du logement de la Perdicie à Jumilhac le Grand - Validation de l'évaluation des charges transférées

La CLECT s'est réunie le 15/09/2021 et a validé le rapport sur l'évaluation des charges transférées pour la rétrocession du logement de la Perdicie à Jumilhac le Grand. Ce rapport a ensuite été notifié à chaque Commune membre de la Communauté qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de 3 mois suivant sa transmission. M SEEGER, membre de la CLECT présente le rapport.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le rapport de la CLECT de la Communauté de communes Périgord-Limousin du 15/09/2021 concernant la rétrocession du logement de la Perdicie à la Commune de Jumilhac le Grand et concernant l'évaluation des charges transférées, calculées avec un coût

de renouvellement sur 20 ans, et un montant de charges de 187.67 €/an au profit de la Communauté de communes à compter du 01 janvier 2022.

b) Transfert ou rétrocession de la voirie d'intérêt communautaire - Validation de l'évaluation des charges transférées

La CLECT a validé le même jour le rapport sur l'évaluation des charges transférées pour le transfert ou la rétrocession de la voirie d'intérêt communautaire. Monsieur SEEGERS présente le rapport à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, valide le rapport de la CLECT de la Communauté de communes Périgord-Limousin du 15/09/2021 concernant le transfert ou la rétrocession de la voirie d'intérêt communautaire et concernant l'évaluation des charges transférées avec un transfert de charges évalué à 2.67 € /ml à compter du 01 janvier 2022.

5. Vote des subventions aux associations

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2021. Les demandes ont été analysées par la commission des finances. Les subventions seront versées, sur présentation d'un bilan qualitatif et financier des projets réalisés. Propositions :

ADIL	101
CAOF	585
Amicale Laïque	585
Société Chasse de Miallet	250
Anciens Combattants	135
Groupe Chorale	110
Amis de l'Eglise	110
Bambou de Miallet	250
La Mialletaise	135
Miallet la Main verte	500
CNPV Fête Cheval	710

Des associations n'ont pas fait de demande d'aide mais des locaux sont mis à leur disposition. Les membres du Conseil intéressés de près ou de loin à ces subventions ne prennent pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- a) **approuve l'attribution des subventions aux associations telles que récapitulées dans le tableau, ainsi que les modalités de leur versement**
- b) **dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget, en section de fonctionnement.**

6. Cession lave-vaisselle cantine

Le lave-vaisselle a été renouvelé il y a quelques mois. La Société de Chasse a souhaité reprendre l'ancien. Il s'agit d'un modèle de 2000. Il est proposé de valider cette cession et d'en évaluer le montant. **Le Conseil estime la valeur du lave-vaisselle à 125 € et valide cette cession.**

7. Tarifs de cantine

Il est proposé une augmentation harmonisée du prix des repas dans les trois écoles du RPI.

Prix actuel du repas enfant : 2,15€ Proposition : 2,20€

Prix actuel du repas adulte : 4,70€ Proposition : 4,90€

Il est proposé un tarif adulte extérieur : 5,90€

Le Conseil approuve ces nouveaux tarifs.

8. Autorisation procédure expulsion

Le locataire du salon de coiffure ne paie pas ses loyers. La dette s'élève à plus de 6000€. Depuis janvier 2021, le salon est fermé. Malgré les relances et actions par voie d'huissier de la Trésorerie, les sommes dues ne sont pas acquittées. Par le jeu de la clause résolutoire, le bail peut être résilié. Afin de protéger les intérêts de la commune, il serait bon de solliciter du Tribunal de Gde Instance de rendre une ordonnance d'expulsion.

Pour ce faire, le Conseil autorise Mme le maire à représenter la commune en justice à l'encontre de la locataire.

9. Informations

- Réunion du PNR le 1^{er} octobre sur le terrain pour une mise en pratique de Déclaration de chantier forestier et état des lieux
- Travaux voirie en cours : L'entreprise Eurovia intervient au Petit Trois Cerisiers, au Montibus, au Montechabroulet, au Montericourt, au Salignier, rue de l'Hippodrome et pour la reprise du chemin forestier de Puyraud dans le cadre de la garantie.
- PLUI : Les administrés sont invités à participer aux réunions programmées par la Communauté de Communes. La Municipalité de Miallet prévoit une réunion d'information de proximité courant octobre pour les habitants.
- Ateliers Hors les Murs : des étudiants en urbanisme et architecture travailleront sur notre commune dès novembre. L'objectif étant de tirer parti de cette réflexion extérieure pour aménager le territoire. Le financement de l'opération est totalement pris en charge par le PNR et les universités concernées.

10. Questions diverses

- Quel ressenti de la fête du 10 au 12 septembre ? La fête foraine a été une réussite. En règle générale, toutes les animations de l'été ont bien fonctionné.
- Quid du projet de radar pédagogique ? La mairie pourrait solliciter une aide via les amendes de police.

=====

Echanges avec les administrés post-conseil

- Information est donnée sur le nouveau bureau de l'association Miallet a la Main verte suite à diverses démissions.
- La même association demande si elle peut participer aux décorations de Noël. Il est répondu qu'il serait bon de faire le point avec les autres associations, notamment pour ce qui est du Marché de Noël.